

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

## ***PROCÈS VERBAL***

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

**Présents :** Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLOU - Dominique LIAULT - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT

**Absents Excusés :** Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD - Danielle GUIGNARD

**Secrétaire :** Jacques PEROCHON

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- Approbation PV séance du 17 novembre
- Participation employeurs / cotisations prévoyance et santé
- Incorporation dans le domaine communal d'un bien présumé sans maître
  - Contrat IRIS renouvellement (éclairage public)
    - Adhésion CAUE
    - CR des commissions
    - Questions diverses

\*\*\*\*\*

## **APPROBATION PV SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Le PV est approuvé à l'unanimité

## **PARTICIPATION EMPLOYEUR / COTISATION PRÉVOYANCE ET SANTÉ**

Considérant les 2 consultations consécutives du CST du 7 octobre 2025 et du 4 novembre 2025, chacune ayant rendu un avis défavorable, il convient maintenant de fixer la participation de la commune aux cotisations des agents pour la prévoyance et la santé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Mme le Maire rappelle que le minima est de 7 € pour la prévoyance et 15 € pour la santé. Jusqu'à ce jour, la participation communale était de 9 € pour la prévoyance. A partir de 2029, la prise en charge communale sera obligatoirement de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les participations comme suit :

- Pour la prévoyance : le conseil décide une participation d'un montant de 16 €/agent/mois.
- Pour la santé : le conseil décide une participation d'un montant de 15 €/agent/mois.

## **BIEN PRÉSUMÉ SANS MAÎTRE**

Mme le Maire expose à l'assemblée les faits relatifs au bien présumé sans maître cadastré BO179 au Quarteron, composé d'un terrain d'une superficie de 3584 m<sup>2</sup> sur lequel est implanté une maison d'une superficie d'environ 145 m<sup>2</sup>. Ce bien n'a pas de propriétaire connu à ce jour et les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans. Cette situation a été constatée par arrêté en date du 22 mai 2025. Un délai de 6 mois s'est écoulé depuis l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées sans qu'aucune personne ne se manifeste pour revendiquer sa qualité de propriétaire.

Dans ces conditions, Mme le Maire propose au conseil municipal de l'incorporer dans le domaine communal. Pour ce faire, il convient de lui donner une valeur. Dans ce cadre, l'agence immobilière M Immobilier a été consultée en amont et, après visite, a estimé le bien à une valeur entre 25 000 € et 35 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'incorporer la parcelle cadastrée BO179 sise au lieu-dit le Quarteron dans le domaine privé de la commune
- d'évaluer le bien ci-dessus désigné à 30 000 €.
- de charger Mme le Maire de prendre tous les actes et de réaliser les formalités nécessaires à l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT IRIS (ÉCLAIRAGE PUBLIC)**

Le contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par SEOLIS arrive à échéance le 31 décembre 2025. SEOLIS propose une nouvelle forme de contrat. Après présentation par Mme la Maire, le conseil souhaite avoir une offre d'un autre prestataire pour comparaison.

La décision est donc reportée à une date ultérieure.

## **ADHÉSION CAUE**

Le conseil valide l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2026 pour un montant de 100 € qui correspond à la tranche de 500 à 1 000 habitants.

## **LOTISSEMENT VIOLINE**

Mickaël AIGUILLO procède au compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec le bureau d'étude Canopée/Area Urbanisme le 5 novembre. Les premiers estimatifs laissent entrevoir un montant de travaux bien plus élevé que le budget prévisionnel de 150 000 €, ce surcoût serait essentiellement dû au déplacement et au reprofilage des voies par rapport à l'existant. Le dossier nécessaire aux demandes de subvention sera remis le 5 décembre. Mais celui-ci nécessite d'être retravaillé pour abaisser le coût.

## **MATÉRIEL**

Une réunion est programmée le 15 décembre à 20h30 (avec la commission voirie).

## **BÂTIMENTS**

- MAM : 3 devis ont été reçus pour un changement de fenêtres, portes et volets. Après comparatif, quelques ajustements seront demandés. Renseignement sera pris auprès de la CAF et de la MSA pour savoir s'il existe un accompagnement financier.
- Salle de sports : Le devis de Jordan GUILBOT, électricien, est accepté pour un montant de 13 197,32 € TTC pour le changement l'éclairage intérieur de la salle. Le SIEDS a accepté la demande de subvention à hauteur de 80 %.
- Église : Le devis de la SARL HUGEL est accepté pour un montant de 8 100,99 € TTC pour la réfection du chéneau de l'église (près de la salle paroissiale).

## **COMMUNICATION**

Le bulletin municipal est en cours de rédaction.

## **ASSOCIATIONS**

Une rencontre a eu lieu avec Jérôme BILLY président de l'ESBC et Damien GINGREAU président de Cœur de Bocage. Ces derniers ont présenté aux élus présents de Clessé et Boismé le projet de fusion pour créer un seul club entre le groupement Cœur de Bocage et les 4 clubs tuteurs (CLNCB, St Sauveur, Fayenoirterre et l'ESBC)

## **VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Nadia BLANCHARD procède à la lecture du rapport du jury de Villes et Villages fleuris suite à sa visite du 3 juin dernier. En conclusion, le niveau 2 fleurs est tout juste atteint. Les avis donnés par le jury provoquent l'incompréhension du conseil et une réaction très négative quant à la suite à donner à cet avis. De nombreuses voix s'élèvent pour sortir du dispositif. Mme BLANCHARD propose d'apporter une réponse écrite au jury en reprenant les points négatifs. La poursuite de l'adhésion au label sera soumis aux votes lors du renouvellement de l'adhésion.

## **CIMETIÈRE**

Le nouveau columbarium est toujours en attente de livraison.

Il ne reste que 6 cavurnes. Il faudra avoir une réflexion sur un agrandissement de cet espace.

## **ÉCOLE VIOLINE**

Nadia BLANCHARD informe le Conseil Municipal du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 4 novembre 2025. Les effectifs annoncés sont de 80 élèves (8 PS 8 MS 11 GS 11 CP 10 CE1 14 CE2 13 CM1 4 CM2). De plus, 4 TPS sont inscrits.

## **ASSAINISSEMENT AGGLO2B**

Dominique LIAULT fait un compte-rendu de la dernière commission assainissement à laquelle il a assisté.

## **VOIRIE**

La taille des haies le long des routes communales (hors agglomération) est en cours. L'organisation de la fauche des bas-cotés est soulevée : Quel matériel utiliser pour faucher une bande de seulement 80cm en été ? La commission devra y réfléchir.

## **PLAN D'EAU**

Le bilan fait apparaître des recettes de vente de cartes de pêche qui se montent à 4 273 €. L'empoissonnement a démarré. L'ouverture 2026 aura lieu le samedi 28 mars et la fermeture le dimanche 1<sup>er</sup> novembre. Jean-Marie LEBOEUF arrête son rôle de contrôleur et sera remplacé par Jérôme ROUGER ;

## **DECI**

Suite au contrôle des poteaux incendie du SEVT, 2 PI seraient à changer car ils ne vidangent plus. Celui de la Tessonnière devra être déplacé pour protéger St Marie et la Barre. Un nouveau devis sera demandé pour prendre en compte le déplacement. Le conseil valide le devis du PI du Poiry pour un montant de 4 028,94 € TTC.

Pour les travaux des 3 nouveaux lieux de réserves incendie, 1 citerne est en stock et 2 citernes souples de 60 m<sup>3</sup> sont à acheter. Le devis de Citerneo est accepté pour la somme de 4 022 €HT.

## **RÉGULARISATION LIMITES DE PROPRIÉTÉ**

Un rendez-vous est programmé le 12 décembre à 14h avec la société Alpha-Géometre pour redéfinir les limites de propriété avec M. RAOULT. Jacques PEROCHON représentera la commune.

## A L'AGENDA

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 17 décembre et sera suivi de la soirée « bûche de noël » avec les élus, agents, les bénévoles et les conjoints.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 9 janvier.
- La cérémonie des vœux des pompiers de la Chapelle St Laurent aura lieu le 23 janvier 2026 à l'Espace Carmin de Clessé

## Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Jacques PEROCHON
----------------------------------	--